

TAUX DE L'ABONNEMENT.
DITON TRI-HEBDOMADAIRE.
POUR 6 MOIS.....\$4.00
POUR 12 MOIS.....\$8.00
EDITION QUOTIDIENNE.
POUR DOUZE MOIS.....\$12.00
POUR SIX MOIS.....\$6.00
Payable d'avance.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire

Éditeur-propriétaire, A COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

Tarif des Annonces
Six lignes.....\$0.50
Au-dessous de six lignes et pas plus de 12.....\$0.40
Pour chaque ligne au-dessous de dix lignes.....\$0.30
Les annonces déposées jusqu'à midi du jour de la publication sont en même jour.
Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'impressions voulues, sera publiée jusqu'à avis contraire.
Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.
Il n'est tenu aucun compte des écrits anonymes.
Les manuscrits non insérés sont détruits.

ÉTAT-PONTIFICA

On écrit de Rome, le 22 février :
Les descriptions que nous lisons dans les classiques des saturnales et des mystères immondes des patiens ne suffiraient pas pour peindre les débâches sataniques du carnaval de Rome. Les patiens, d'ailleurs, respectaient leur religion et croyaient honorer leurs dieux et leurs déesses ; les Italiens mettent en caricature le Dignus Dei, parodient les sacrements, les cérémonies du culte, la bénédiction pontificale. J'ai vu des prostituées dans le Corso et dans les rues voisines se livrer à des sarabandes honteuses.
Les bachantes dansaient, et ce que les las-reliefs et les vases antiques nous montrent de leurs danses a de la grandeur et de la beauté. J'ai vu deux de ces prostituées masquées en sœurs de charité ! N'est-ce pas là le comble de l'infamie ! N'est-ce pas l'outrage du vice jeté à la vertu ? Au reste, il est bon de laisser ce sujet. Un des hommes les plus avancés dans la révolution me disait, hier soir, les paroles, que je recommande à votre attention :
« Notre carnaval n'a pas été seulement une campagne contre le Pape et contre la religion, mais surtout une campagne contre la France et contre la Belgique. Vous vous étonnez que le gouvernement l'ait permise, mais vous ne considérez pas qu'en le permettant le gouvernement demeurait sain et sauf et détournait les coups que nous aurions pu lui porter. Maintenant nous allons poursuivre une campagne contre les Jésuites, et il faudra bien qu'on les chasse et qu'ils partent comme l'avant-garde du Pape. Nous savons par expérience que les Jésuites ont l'avantage de tracer le chemin de la Papauté. »
« En attendant, ce matin, chose inouïe à Rome, le carnaval continue : on rencontre des masques avinés dans les rues ; mais les églises sont remplies de fidèles recevant les cendres sur la tête. A part une fraction de la corruption de la population romaine, il n'y a eu que des Italiens, dont un grand nombre payés par le municipal, comme ils l'ont avoué eux-mêmes, tout en croyant donner le change à l'opinion par le mot qu'ils avaient écrit sur leur chapeau : Pagato dal municipio. »
« Les révolutionnaires font grand état de quelques cadeaux qu'a reçus la princesse Ma guerite pendant le carnaval, surtout d'une couverture brodée ou faite d'hermine et accompagnée d'une Adresse signée par cent seize dames dites Romaines, mais en réalité appartenant à la plupart à l'Italie révolutionnaire et aux pays étrangers. A tout prendre, c'est une humiliation, car il a fallu près de cinq mois d'intrigues pour réunir ces 116 noms. »
« Le nombre des voix pendant la semaine du carnaval a atteint des proportions inouïes. Je sais, par des lettres venues de Florence et de Naples, que ces villes ont jout d'une sécurité depuis longtemps inconnue, parce que tous les coupables étaient partis pour Rome. Quant aux assassinations, on en a compté 29 en huit jours tous commis à la faveur du masque. Les prisons sont d'ailleurs tellement remplies de criminels et de vagabonds, que l'on a refusé d'enfermer les individus arrêtés... faute de pouvoir les loger. Des cadavres ont été trouvés hors les portes, et nul ne s'est enquis des auteurs des assassinats. D'hier à ce matin, de l'aven de l'autorité, on a constaté 14 vols avec effraction. »
« Des journaux, le Tribuna entre autres, font signer des pétitions au Parlement pour demander l'expulsion des Jésuites. On y lit des noms inconnus. »
« Comme si les profanations qu'a subies le Colisée ne suffisaient pas, un professeur d'athéisme, Filopanti, ennemi juré du Pape et de la monarchie de Savoie, y fait un prétendu cours d'astronomie où il n'est question que de la religion et de la république sociale. De son côté, le gouvernement multiplie les écoles diurnes et nocturnes, où des maîtres appelés des di-

verses villes d'Italie ont chargé de corrompre la jeunesse et de transformer Rome en y détruisant la foi. Cet état de choses ne peut durer, et, à vrai dire, les Italiens officiels en sont persuadés. Comme j'ai en l'honneur de vous l'écrire, ils s'attendent à la guerre et reconnaissent que, de quelque part qu'elle vienne, elle sera fatale. On dit—et certes je ne garantis pas ce bruit—que M. de Charette a écrit au Pape qu'il a sous ses ordres 40,000 hommes, que M. de Cathelineau en commande autant, et que sur un signe ils partiront tous deux et viendront délivrer le Pape et Rome. Je n'ose accepter cette nouvelle, encore que je tiens pour sûr que nous en viendrons là sous peu.
L'idée d'un prochain départ du Pape s'annonce de plus en plus dans son entourage même ; mais la vérité est que Pie IX ne laisse rien voir de ses projets. Seulement, chacun comprend que dans le cas d'une guerre et avant qu'elle ne fût connue des Italiens, il se hâterait de partir, de n'être pas exposé au poignard des sectaires, lesquels crient tout haut qu'ils massacreront tous les prêtres, y compris Pie IX.
« On parle de l'arrivée prochaine d'un ambassadeur de France, qui serait M. de Corcelles, cousin de Mgr. de Mérode. Celui-ci est plus que jamais énergique et vilif à l'endroit des violations italiennes. On dit qu'il vient d'écrire à M. Gadda une lettre dans laquelle il proteste contre l'arrestation d'un prêtre à Velletri. Au reste, M. Gadda se montre dégoûté comme se montrait dégoûté M. La Marmora. Il n'y a nul moyen, dit-il, d'amener les Romains à se fonder avec l'Italie, parce qu'ils comptent sur une restauration du Pape par l'étranger. C'est parler d'or. »
« Quant à Humbert et à Marguerite, ils se voient abandonnés par tout ce qu'il y a d'honorables à Rome. En dehors des dix ou douze figures qui les ont accueillis le premier jour, ils ne reçoivent pas le plus léger signe de sympathie et sont obligés, afin de peupler leur solitude, d'appeler des gens de rien, des hommes de sang dont les précédents les font rougir. Le Quirinal est devenu un lieu plein de souillures et de hontes. M. d'Armin n'y ira plus. On le rappelle à Versailles, soit afin de recevoir compte de sa conduite, qui n'a pas été celle d'un diplomate, soit afin d'être placé ailleurs. »

UNE APPARITION.

Nous avons reçu, dit l'Univers, du diocèse de Laval, le récit que nous allons reproduire et nous avions cru convenable d'attendre pour le publier, le résultat de l'information canonique annoncée. Mais nous le retrouvons dans un grand nombre de journaux de France et de l'étranger, et nous l'enregistrons à notre tour, sans prétendre préjuger la décision de l'autorité ecclésiastique :
Reçu d'une apparition de la Sainte Vierge arrivée à Pont-Mon, commune de Sainte-Elie, canton de Landivy (Mayenne), le 17 janvier 1871.
« Un jeune garçon de onze ans était occupé à piler des ajoncs pour son cheval, en compagnie de son père, dans une grange du bourg.
« Étant sorti vers six heures du soir, il considérait le temps qui lui paraissait assez beau, lorsqu'il est tout à coup saisi d'étonnement et d'admiration en apercevant, au-dessus du toit de la maison du sieur Lecoq, une grande et belle femme vêtue d'une robe bleue parsemée d'étoiles et coiffée d'un voile surmonté d'une couronne.
« L'enfant appelle aussitôt son père qui accourt, ne voit rien, se moque de son fils, et le renvoie à son travail.
« La curiosité ramène le petit garçon à l'endroit où il avait aperçu la Dame aux chapeaux et à la couronne d'or. La merveilleuse apparition continue à l'éblouir.

Il appelle sa mère, qui, comme son mari ne pouvant rien apercevoir, aronde le pauvre enfant et le traite d'insensé.
« Il érie alors à son jeune frère, âgé de neuf ans, de venir vite près de lui, et celui-ci distingue parfaitement cette image aérienne, radieuse de beauté. En vain les parents stupéfaits doutent encore ; les deux enfants soutiennent avoir la Dame devant les yeux et en font la même description.
« Grand émoi dans cet humble hameau : un attroupement se forme bientôt et grossit toujours autour de ces petits garçons qui racontent de si belles choses.
« Deux religieuses institutrices sortant de leur école sont étonnées de ce rassemblement ; elles s'approchent et s'informent de l'événement qui peut attirer tant de monde et occasionner une telle émotion. Elles interrogent les enfants, reçoivent avec un pieux saisissement leurs déclarations persistantes ; mais c'est en vain qu'elles tiennent leurs regards fixés vers le lieu de l'apparition.
« Retournés à leur pensionnat, les Sœurs, encore tout émus, envoient trois de leurs élèves à aller regarder près des deux jeunes garçons au-dessus de l'habitation des Lecoq. Trois petites filles de douze, de neuf, et la dernière de huit ans et demi, se hâtent de se rendre au lieu de la vision céleste.
« A peine arrivées, la plus âgée s'écrie :
« — C'est la sainte Vierge ; qu'elle est belle !
« — Elle est grande comme Sœur Viteline, dit l'autre de neuf ans.
« Et les deux petites font une description toute semblable à celle des deux petits garçons.
« L'émotion et l'étonnement redoublent en présence des affirmations toujours plus précises de ces jeunes témoins qui, si fortuitement réunis, ne peuvent vraiment être ni les auteurs ni les complices d'une supercherie de cette nature.
« Le fait devient fort sérieux, et on envoie chercher le curé vénérable vieillard qui conduit et édifie cette paroisse depuis trente-sept ou trente-huit ans.
« Sans attacher sans doute une grande importance à ces premières informations, il juge avec raison nécessaire d'aller examiner ce qui se passe et vérifier lui-même ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces rumeurs, de fondé dans ces rapports.
« A peine était-il arrivé que les enfants s'écrièrent :
« — Une croix rouge se forme sur la poitrine de la Sainte Vierge.
« — Le bon curé dit à ses paroissiens :
« — Prions mes enfants et disons le chapelet.
« A mesure qu'un récitait les Ave Maria, les étoiles se multipliaient sur la robe de Marie ; c'était, au dire des enfants, comme une fourmillière de billettes dorées.
« Après le chapelet, on chanta le Magnificat.
« Alors il se développa une grande bande bleue, longue de dix mètres environ et large d'un mètre.
« Tout à coup un jauglot doré se forma sur la bande, et à mesure que l'on chantait les versets du cantique à la Vierge, apparaissait l'inscription suivante sur une même ligne :
« Mais priez, mes enfants, Dieu vous exauce, cela en peu de temps.
« Puis un point doré gros comme le soleil, et au-dessous :
« Mon fils se laisse toucher.
« Et la ligne se termine par une grande barre rouge.
« Pendant le chapelet, on avait fait venir un autre petit enfant de six ans qui a fort bien vu, lui aussi, l'apparition.
« Ce qui témoignait irréfutablement de la réalité du prodige, ce sont l'attitude et les gestes d'un enfant de dix-huit mois ; quand la mère le tournait d'un autre côté, il faisait de visibles efforts pour être replacé devant l'éblouissante apparition.
« Après le Magnificat, on chanta l'Inciata. Pendant ce temps la sainte Vierge

leva un peu les mains et sourit aux enfants.
« Ensuite fut entonné le Salve Regina.
« Alors Marie rapprocha et remit ses mains fermées comme pour porter un bailliage.
« Une croix rouge vint s'y placer. Un Christ plus rouge était couché sur la croix, et à la place de l'inscription ordinaire on se trouvait en lettres longues de dix centimètres : JESUS-CHRIST.
« On dit encore plusieurs cantiques et litanies. Alors autour de la statue se forme une auréole bleue qui l'enveloppe entièrement. A la hauteur des pieds et des épaules apparaissent, dans l'auréole même, quatre cierges très courts ; puis une étoile semble sortir des pieds de la Vierge, allume successivement les deux bougies des pieds, les deux bougies des épaules, et vient se placer sur la couronne.
« Enfin la Vierge semble prendre derrière elle un grand voile blanc dont elle se couvre tout entière. On n'aperçoit plus que le haut de la couronne, et tout disparaît. »

LETRE PASTORALE

Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières.
Les devoirs des fidèles dans les Elections.
LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque des Trois-Rivières, etc.
Au Clergé et aux Fidèles de Notre-Dieu de Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Nos Très-Chers Frères,
Dans le cours de l'été prochain vous allez être appelés à exercer l'un de vos privilèges les plus précieux, celui du choix des députés pour la Chambre d'Assemblée. Au commencement de ce temps de pénitence, où l'Église vous engage à rentrer en vous-mêmes et à vous occuper surtout de vos intérêts éternels et du salut de vos âmes, Nous croyons qu'il est convenable et tout à fait utile de vous rappeler les devoirs que la religion et la conscience vous imposent dans l'exercice de ce droit, et de vous signaler les abus nombreux et les désordres qui, dans les élections, se font trop souvent remarquer. Ces désordres, vous les connaissez comme Nous ; vous les avez déplorés bien des fois, vous en avez gémi avec Nous ; et cependant le mal va toujours grandissant. C'est au point que le dernier Concile provincial de Québec a dû s'en occuper d'une manière toute spéciale et a trouvé nécessaire de faire à ce sujet un décret pour remédier à ce mal. Ce décret, comme tous les autres du 4^e Concile de Québec, a reçu l'approbation et la sanction du Saint-Siège. La doctrine qu'il contient et les règles de conduite qu'il trace émanent de la plus haute autorité que Dieu dans sa miséricorde nous ait donnée ici-bas pour nous éclairer sur nos devoirs et nous guider dans leur accomplissement. Or, Nous avons cru que le saint temps du carême, et celui de la préparation à la grande fête de Pâques était le temps le plus favorable pour porter avec fruit ce décret salutaire à votre connaissance, et vous en donner une explication convenable. Car étant Coopérateur de Dieu dans l'œuvre de votre salut, Nous vous exhortons à ne pas recevoir sa grâce en vain dans le temps où ce Dieu miséricordieux le répand sur vous en plus grande abondance, et où il est plus spécialement disposé à vous exaucer, et à vous accorder le secours dont vous avez besoin. — Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutaris. Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut. (2^e Cor. 6. 2.) C'est surtout au saint temps du carême que l'Église applique ces paroles de l'apôtre Saint Paul.
Voici donc, N. T. C. F., le texte même

de ce décret important du 4^e Concile de Québec :
Des élections politiques et administratives.
« Tout le monde sait par une trop déplorable expérience que les élections des députés de l'Assemblée législative et des conseillers municipaux, sont devenues pour notre peuple, si non la cause, au moins l'occasion certaine et très redoutable de corruptions, de désordres et de scandales de toutes sortes, de mensonges, de calomnies, de fourberies, d'invectives, de que... des de bas phèmes, de piques, etc., etc., et les choses en sont déjà même arrivées à un tel point que les électeurs et leurs partisans se bécotaient à un esprit d'ivresse et de rage. Hélas ! dans ces jours d'iniquité, combien n'y en a-t-il pas qui ne craignent point de fermer l'oreille à la voix de leur conscience, de mettre en oubli la crainte de Dieu, et Dieu lui-même, comme si tout alors leur était permis ; comme si « Dieu ne les voyait point, » ou bien qu'il « ne dût point s'en souvenir » et « les juger. » (Ps. 10.)
« Que les Prêtres, ministres du Seigneur élevés donc leur voix contre un tel renversement de tous les principes de la religion et des mœurs, qu'ils s'élèvent avec force contre un mal aussi grave et aussi funeste, que les pasteurs des âmes fassent entendre leur voix : « et qu'ils annoncent à leur peuple les péchés dont ils sont coupables, et aux enfants de l'Église leurs crimes. » (Isaie, 58. 1.) Qu'ils ne se lassent point, et qu'ils ne craignent point les calomnies des impies et des hommes pervers.
« Que ces mêmes pasteurs en outre ne négligent rien pour prémunir les fidèles confiés à leurs soins contre les séductions, les scandales et tous les dangers de ces jours mauvais, que longtemps avant l'époque de ces élections, mais surtout qu'au temps même où elles doivent avoir lieu, ils leur rappellent avec soin que Dieu est le maître des dominateurs, et le souverain Seigneur des élections ; que c'est lui même qui jugera un jour et les électeurs, et les candidats et les élus, et qu'il rendra à chacun selon ses œuvres. (Rom. 2. 6.) et qu'il n'épargnera pas plus celui qui aura péché dans les élections que celui qui aura péché hors des élections.
« Qu'ils les instruisent avec soin de leurs devoirs relatifs à ces élections, et leur inculquent fortement que la même loi qui confère aux citoyens le droit de suffrage, leur impose en même temps la grave obligation de le donner quand il le faut et cela toujours suivant leur conscience et devant Dieu, tant pour le plus grand bien de la religion que pour celui de l'état et de leur patrie ; qu'en conséquence ils sont toujours obligés devant Dieu et en conscience, de donner leur suffrage au candidat qu'ils jugent avec prudence être réellement honnête, et capable de remplir la charge si importante qui lui est confiée, savoir, de veiller au bien de la religion et de l'état, et de travailler fidèlement à la promotion et à la conservation. D'où il suit évidemment que ceux qui vendent leur suffrage, ou qui le donnent pour quelque cause que ce soit à un candidat qu'ils savent être indigne, pechent non-seulement devant les hommes, mais aussi devant Dieu.
« Que les pasteurs enseignent fidèlement ces choses à leur peuple, comme de fidèles ministres de Jésus-Christ ; qu'ils insistent sur ces choses et s'en tiennent là en toute charité et patience, sans aller au-delà dans les circonstances ordinaires. Et s'il arrive quelques circonstances particulières ou extraordinaires, qu'ils se gardent bien de rien faire sans avoir consulté leur Evêque.
« Telles sont N. T. C. F., les graves avertissements et les enseignements que les Pères du 4^e Concile de Québec ont jugé nécessaire de donner aux pasteurs et aux fidèles au sujet des élections, et que le Saint-Père dans sa sagesse a approuvés et sanctionnés pour le plus grand bien de

vos âmes, pour la prospérité de la religion et le bonheur de notre cher pays.
Ce décret, comme vous le voyez, renferme trois parties bien distinctes : 1^o il signale le nombre, la grandeur des scandales et la gravité des péchés qui se commettent pendant les élections ; 2^o il enjoint aux pasteurs l'obligation d'instruire les fidèles confiés à leurs soins, sur leurs devoirs d'électeurs ; 3^o enfin il enseigne : que ces devoirs intéressent également l'Église et l'Etat, la religion et la patrie, et qu'ils obligent en conscience et sous peine de péché.
C'est donc une bien triste vérité, N. T. C. F., qu'un grand nombre de fidèles se laissent entraîner dans des désordres très-graves, et dans une multitude de péchés à l'occasion des élections ; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que la plupart se font illusion sur la gravité de ces fautes, et croient à peine que la conscience y soit intéressée. Afin de dissiper une aussi dangereuse illusion, Nous attirons ici votre attention sur la déclaration des Pères du Concile, qui dénoncent, en tête de leur décret, dans les termes les plus énergiques, la grandeur de ces désordres et la gravité de ces péchés. Ils déplorent en même temps l'événement qui sont tombés un si grand nombre à ce sujet, et ils croient que pour leur ou tirer les yeux, et les réveiller de l'assoupissement où ils sont tombés, il ne faut rien moins que faire briller à leurs yeux la lumière des jugements de Dieu qui dissipera un jour toutes ces ténèbres volontaires, et faire retentir à leurs oreilles le tonnerre de la vengeance divine qui ne punira pas avec moins de rigueur les péchés des élections que les autres.
Nous vous engageons donc, N. T. C. F., à faire un retour sur le passé pendant ce saint temps du carême, à examiner attentivement ce que votre conscience peut avoir à vous reprocher sur la manière dont vous avez accompli vos devoirs d'électeurs. Faites cet examen avec la pensée qu'il sera un jour revivie au tribunal du Souverain Juge, qui nous demandera compte même d'une parole inutile.
En conséquence, ne reculez pas devant les réparations et les sacrifices que pourront réclamer votre conscience pour satisfaire à la justice divine.
Après ce retour sur le passé, jetez un regard sur l'avenir, afin d'aviser aux moyens que vous devez prendre pour éviter les pierres d'achoppement sur lesquelles vous avez déjà trébuché. Et ne vous y trompez point, N. T. C. F., on ne se rétrograde point de Dieu : « Adhuc errare, non creditur Deus. Que cum seminat non dormiat, hinc et metet. (Galat. 6. v. 7.) Car l'homme recueillera ce qu'il aura semé. Il faudra donc, pour produire des fruits de salut, que ces résolutions de remplir chrétiennement vos devoirs d'électeurs, soient prises dans la sincérité de votre âme avec la volonté bien arrêtée de les mettre à exécution quand le temps en sera venu.
La deuxième partie de ce décret est une recommandation aux pasteurs de s'élever fortement contre les désordres des élections, et d'instruire en même temps les fidèles confiés à leurs soins sur cet ordre de devoirs. Vous remarquerez sans doute combien les Pères de ce Concile insistent sur l'obligation qu'il y a pour les pasteurs de s'élever contre ces désordres et d'enseigner aux Fidèles les devoirs que la loi de Dieu leur impose, comme électeurs. Il nous semble entendre St. Paul inculquant à son disciple Timothée la même vérité : « Je vous en coupe devant Dieu, lui dit-il, devant Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, par son avènement et par son règne, prêchez la parole, pressez à temps et contre-temps ; reprenez, suppliez, remondez en toute patience, et en toute doctrine. Car il viendra un temps où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine ; mais, ayant une grande débauchage d'entendre, ils amasseront autour d'eux une foule de maîtres selon leurs desirs. Et ils fermeront leurs

VARIÉTÉS

Nous lisons dans la Situation, journal français qui se publie à Londres :
« De nouveaux Goths, de nouveaux Vandales viendront-ils couvrir l'Europe méridionale d'une nouvelle féodalité, ou bien la race latine portera-t-elle ses leçons sur les bords de l'Oder et de la Vistule comme sous les consuls romains ? That is the question. »
« Pour notre part, voici nos conjectures :
« La race germanique aura l'avantage de l'unité d'action, et les peuples latins en manqueront comme d'essence de la démocratie. Il faut donc, pour triompher un Agamemnon, un Godofroy de Bouillon à la croisade du XX^e siècle. Il n'y a en Europe qu'une famille entourée d'une grande illustration militaire qui puisse fournir ce chef. Certainement tous les Napoléonistes ne peuvent pas être des Napoléon I, mais le siècle prochain, sentant le besoin d'un chef suprême, devra le chercher dans cette maison guerrière. »
« A l'époque de la guerre de Grèce, un jeune fantassin des environs de Nésie, en convalescence à Constantinople, ayant reçu, par le maire de sa commune, la nouvelle de la mort de son père, écrivit au maire :
« Je vous remercie moi-même le maître de la mort de mon père, cet un petit maître qui arrive quelquefois dans les familles. Cant' moi je suis à l'apitôt avec une jambe de moins et la parole j'...
« Bien l'honneur de vous saluer. »
L. SIMON.

Feuilleton du Journal de Québec

25 MARS, 1871.

LE CANON KRUPP

ET LE BOMBARDEMENT DE PARIS.

EXTRAIT DE LA «REVUE DES DEUX-MONDES» DU 1^{er} FÉVRIER 1871.

III

(Suite et fin.)

Quelques propriétaires, chassés de leur demeure par la mitraille, n'ont pu se résigner à abandonner tout à fait les lieux, et on les rencontre rôdant tristement autour de leur maison que visite la nuit la tourbe sinistre des maraudeurs.
La foudre n'a pas plus de caprices, ne produit pas d'effets plus étranges que l'obus. A Auteuil, dans l'écurie de la compagnie des omnibus, un projectile pénètre par la porte en touchant légèrement le sommet d'une des voitures rangées dans la cour, il éclate, et sur 24 chevaux en tue huit et en blesse neuf. Un peu plus loin un projectile entre par la fenêtre dans le poste sémaphorique et télégraphique de la route de Versailles, traverse trois salles, crève un plancher, et éclate sans blesser personne ; on dirait que, comme la foudre, l'obus recherche l'électricité. Dans une cave où étaient déposés des barriques de pétrole, un obus arrive par un soupirail et met le feu à l'huile minérale ; mais voici un fait plus singulier : à l'E-

cole des mines, où plusieurs projectiles sont tombés, un d'eux est allé se loger sur la table même du professeur de minéralogie, et il est resté là sans éclater ! Or, on sait que M. Daubrée a fait sur les météorites ou pierres tombées du ciel des études très-curieuses, très-patientes, et qui ont occupé une partie de sa vie. Les météorites, presque entièrement composées de fer, ont à peu près la même composition que les obus. Le projectile de l'école des mines forme donc un échantillon de plus que M. Daubrée pourra joindre à sa collection, car il n'est pas jusqu'à la courbe qu'il a suivie, courbe parabolique, qui ne soit la même pour les météorites et pour les obus.
Le bombardement n'a rien respecté. Des hauteurs de Bagneux, Châtillon, Fontenay, Clamart, Meudon, Sèvres, que les Prussiens connaissent bien, car ce sont ces mêmes points que leurs armées occupèrent en 1814 et 1815, peut-être aussi des hauteurs de l'Ilay, qui sont à gauche de Bourg-la-Reine, ils ont envoyé sur Paris, la nuit, leurs obus de 28, 50 et même 94 kilogrammes. Les gigantesques canons Krupp, attendus par le roi Guillaume avec tant d'impatience, s'en sont donné à cœur joie. Les journaux allemands nous avaient récemment menacés « du plus formidable combat d'artillerie que le monde ait vu jusqu'à présent. » Environ 1,500 caisses de tout calibre, depuis celui de 12 jusqu'à celui de 96, et les mortiers monstrueux qui ont fait merveille devant Strasbourg sont en position. Une quantité de munitions s'élevait à 750,000 cartouches, soit 500 coups par pièce, est arrivée devant Paris. Tout cela est desservi par 125 compagnies de siège, chacune de 200 hommes, de sorte qu'à l'heure présente

l'armée allemande qui battait hier encore nos murs et maisons compte au moins 25,000 artilleurs et tout cela pour un simple bombardement ! Sans doute l'ennemi nous a fait du mal, et nous pleurerons longtemps les victimes frappées par ses obusiers ; mais tout le mal qu'il nous a fait ne vaut pas la peine qu'il a prises. Il a imprimé à Paris une marque d'honneur que rien n'effacera, et s'est gratuitement imprimé à lui-même une marque d'infamie qu'il aura bien de la peine à laver. Dans tous les quartiers de la rive gauche, pas une église, pas un hôpital, pas une école, pas un palais, pas un lycée, pas un musée, pas un grand établissement public ou privé, rien n'a été épargné, tout a servi de point de mire. On peut ouvrir un plan de Paris, et dans tous les arrondissements de la partie sud de la ville marquer invariablement à l'encre rouge tous les monuments de ces quartiers comme autant de points plusieurs fois frappés par l'obus. Dans la nuit du 8 au 9, qui a été la plus terrible du bombardement, cinquante obus sont tombés autour du Panthéon. Coup sur coup, le Musée, les Invalides, ont été atteints. On sait avec quelle rage le Luxembourg, et le Val-de-Grâce ont été visés. Et il y avait là des ambulances, et M. de Moltke, qui qu'il ait pu reprendre en prétextant du brouillard nocturne, le savait bien. Nous avons parcouru les lieux et nous pouvons affirmer que la justesse du tir allemand est inscrite à chaque pas sur le sol et sur les murs. Les monuments que nous venons de citer sont aux premiers rangs des édifices atteints. On voulait donc anéantir Paris, le Paris littéraire, le Paris scientifique et religieux, qui est tout entier de ce côté-là de la Seine ! Au Muséum,

où Bullon, Jussieu, Covier, Geoffroy Saint-Hilaire, des savants qui honorent l'humanité tout entière, ont résidé, ont fait leurs immortels travaux, ont laissé des choses uniques et avec tant de peines rassemblées, est tombé la grêle des obus prussiens qui ont détruit la magnifique serre des archéologues et une partie des collections d'histoire naturelle, petites irréparables ! C'est assez s'étendre sur des faits que l'histoire impartiale et sévère enregistrera pour la honte de notre ennemi et sur lesquels l'opinion publique a déjà suffisamment prononcé non-seulement à Paris et en France, mais encore en Europe, dans le monde, sans doute aussi en Allemagne. Donnons cependant quelques chiffres pour montrer une fois de plus l'immunité, disons mieux, la folie des bombardements comme mesure militaire, alors que les faits que nous venons de citer en révèlent toute la barbarie au point de vue de la civilisation.
En treize jours, du 5 au 18 janvier, on peut calculer qu'il est tombé sur Paris seulement environ 500 obus par jour, qui ont frappé en tout 308 personnes, dont un quart environ sont mortes et les autres plus ou moins grièvement blessés. La moyenne des personnes atteintes a donc été à peu près de vingt-cinq par jour, et il a fallu lancer 20 obus pour chaque personne atteinte. Parmi les victimes, on compte en nombre presque égal les hommes les femmes et les enfants ; au commencement ces derniers étaient en majorité. Le nombre d'édifices privés endommagés a été moyennement de cinquante par jour, le double de celui des personnes. Il a fallu par conséquent lancer 10 obus pour atteindre un édifice. La surface occupée par toute la partie mitrillée était d'environ 2,000 hectares (le quart de

la surface de Paris), il faudrait bombarder quatre cents jours pour atteindre chaque maison, ou tout au moins chaque partie superficielle d'un are équivalant à un carré de 10 mètres de côté, soit 100 mètres carrés superficiels. Si l'on estime également au quart du chiffre des habitants la population bombardée et 25 personnes touchées par jour. Et comme chacun a pris des précautions, comme le tir de l'ennemi est allé peu à peu s'affaiblissant, le nombre de mauvaises chasses a même de beaucoup diminué depuis le 18 janvier, date à laquelle se limitent ces calculs.
C'est le 26 janvier à minuit, après trente jours, que le bombardement s'est arrêté. Il ne nous appartient pas d'examiner ici la phase nouvelle dans laquelle est désormais entrée notre grande lutte avec l'Allemagne ; qu'il nous suffise de répéter une fois encore qu'au point de vue militaire le bombardement tout seul n'eût amené aucun résultat. La population la plus éprouvée, celle de Saint-Denis, après avoir passé plusieurs jours dans les caves, après avoir laissé des morts dans les étages supérieurs des maisons faute de pouvoir leur donner la sépulture, le cimetière lui-même étant devenu inabordable, après avoir vu l'incendie détruire successivement une partie de la ville et tout s'effondrer sous les obus, la population de Saint-Denis était venue se réfugier à Paris, et ne pensait pas plus à se rendre que les habitants de la rive gauche de la Seine. Chacun avait partout haussé son courage au niveau de la situation, et chacun était décidé, coûte que coûte à tenir devant la mitraille allemande jusqu'à la dernière bouclée, et, comme le voulait Palafox à Saragossa, « jusqu'à la dernière cloison. »
L. SIMON.

o-ailles à la vérité pour l'ouvrir à des... (2 Tim. c. 4 v. 1-4). Ne dirait-on pas, N. T. C. F., à voir ce qui se passe ordinairement dans les élections, que c'est précisément ce temps dont parle ici St. Paul, où les hommes semblent pris de vertige et sont devenus incapables d'entendre la vérité.

Vous vous défiez donc de ces faux docteurs, et vous les reconnaîtrez facilement par leur opposition à l'enseignement de vos évêques. Que devez-vous donc maintenant penser de ceux qui vous disent et qui vous disent encore quel-quefois que les élections ne regardent pas les prêtres, qu'ils n'en doivent point parler en chaire, lorsque vous entendez les Pères du Concile approuver par Notre-Très-Saint-Père le Pape leur en faire un devoir si grand? Vous écoutez donc avec une grande attention, N. T. C. F., les enseignements de l'Eglise sur ce sujet, et vous observez fidèlement les obligations et les devoirs que la loi de Dieu vous impose en votre qualité d'électeurs.

Enfin, N. T. C. F., les hommes que vous envoyez vous représenter dans la législature sont chargés de défendre et de protéger vos intérêts religieux, selon l'esprit de l'Eglise, autant que de promouvoir et sauvegarder vos intérêts temporels. Car les lois civiles sont nécessairement en rapport sur un grand nombre de points avec la religion. C'est ce que les Pères du Concile disent clairement dans leur décret.

Vous devez donc vous assurer prudemment que le candidat à qui vous donnez votre suffrage est digne de cette confiance, et qu'il offre, moralement parlant, toutes les garanties convenables pour la protection de ces graves intérêts.

Nous devons sans doute rendre grâce à Dieu de la pleine et entière liberté que la constitution de notre pays accorde en droit au culte catholique, de se régir et de se gouverner conformément aux règles de l'Eglise. C'est par un choix judicieux de vos législateurs que vous pourriez vous assurer la conservation et la jouissance de cette liberté la plus précieuse de toutes, et qui doit donner à vos premiers pasteurs l'immense avantage de pouvoir gouverner l'Eglise du Canada selon les prescriptions et directions immédiates du Saint-Siège et de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises.

Puissiez-vous, N. T. C. F., bien comprendre ces enseignements que les Pères du Concile de Québec vous donnent sur vos devoirs d'électeurs! Puissiez-vous surtout vous y conformer fidèlement, et bannir de vos élections tous ces désordres qui font gémir les honnêtes gens, et qui ne peuvent qu'attirer la colère de Dieu sur notre pays. Car, ne l'oubliez pas, c'est un oracule de l'Esprit saint; c'est ce qui rend les peuples malheureux, c'est le péché; mais ce qui élève une nation, c'est la justice. « Justitia elevat gentem; miseris autem peccatum populum peccatum » (Prov. 14, v. 34). Il est donc évident que c'est par la fidélité aux règles de la justice dans vos élections que vous réussirez à choisir des hommes selon le cœur de Dieu et qui seront une source de bénédiction pour la prospérité et le bonheur de notre cher pays par la sagesse de leur législation et par la prudence et l'équité de leur gouvernement.

SERA Notre présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe paroissiale dans toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l'office public, le dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières sous Notre seing, le second du diocèse et le contre-seing de Notre secrétaire, ce dixième jour du mois de mars mil huit cent soixante-onze.

L. F. E. Ev. des Trois-Rivières, Par ordre, J. AGAPIT LEGRIS, Proc. Secrétaire.

CANADA.

QUÉBEC, 28 MARS 1871.

LA GUERRE CIVILE.

La France traverse aujourd'hui des temps qui seront, à bon droit, considérés comme les plus funestes de son histoire. Sans autre objet que le pillage, la révolution, sous l'égide du drapeau rouge, s'est rendue maîtresse de Paris. S'est emparés des deniers publics, et promène impunément dans la capitale de la France, le meurtre et la dévastation. C'est le règne de la démagogie qui commence. Retraînée sur la butte de Montmartre, l'insurrection se substitue à l'autorité établie, s'érige elle-même en gouvernement, pose ses conditions à l'Assemblée Nationale qu'elle accuse de trahison, et se proclame la véritable protectrice des droits des citoyens. Envoyés pour combattre et écraser cette populace, les Gardes Nationaux se sont joints aux insurgés, leur ont distribué leurs armes, et deux généraux, Clément Thomas et Lecomte, abandonnés de leurs soldats, ont été entraînés devant un tribunal et assassinés lâchement.

Quand on se demande quels sont les projets des émeutiers, ce qu'ils veulent obtenir en troublant ainsi l'ordre public et en excitant le peuple à la révolution, on ne trouve pas de raisons à toutes ces violences, on ne voit pas quels résultats heureux elles peuvent amener. Les insurgés ont lancé une proclamation dans laquelle, après

avoir accusé le gouvernement de trahir la France, ils demandent l'établissement d'une vraie république. Mais celle qu'ils veulent renverser n'est-elle pas sortie du vote populaire, n'a-t-elle pas été créée par eux-mêmes, par le peuple français; les députés qui siègent à l'Assemblée nationale n'y ont-ils pas été placés par les populations? Mais, non. Les révolutionnaires n'ont ni plan, ni politique, la forme du gouvernement leur est indifférente; ce qu'il leur faut, c'est le pillage, l'assassinat, la dévastation; leur mot d'ordre, c'est l'anarchie. Après le départ des Prussiens de Paris, ils ont trouvé que la tranquillité se rétablissait trop vite, la guerre a été trop courte pour eux. Mais au lieu de verser leur sang pour la défense de la patrie, c'est celui de ses enfants qu'ils font couler; ils tournent contre leurs frères d'armes dont ils ne devaient se servir que contre les envahisseurs de la France. Ah! ils méritent bien le nom de « lâches » que leur a donné, en mourant sous leurs coups, le brave général Thomas. Ce n'est pas grâce à eux si la France a donné au monde le spectacle d'une lutte gigantesque, si Paris a étonné l'Univers par une résistance héroïque. Oh! non! Pendant que de braves soldats tombaient sous le fer de l'ennemi en combattant pour le salut de la patrie, eux bien protégés par de nobles poitrines, chantaient la « Marseillaise », comme si c'était là un moyen de résister à l'invasion et de sauver la France. Et maintenant que la guerre est terminée, ils s'égorgeant entre eux, les lâches!

Pendant ces luttes fratricides, la France languit. Elle avait besoin de toutes ses ressources pour se relever des immenses désastres qu'elle avait éprouvés. Mais elle a vu précipitée une guerre de sept mois, et voilà que la guerre civile vient encore creuser un abîme déjà assez profond. Avec la tranquillité et la paix, sous la protection d'un gouvernement qu'elle s'est elle-même donné, la France aurait puisé dans les ressources de son commerce et de son industrie les remèdes à ses maux. Elle aurait payé sa dette, et bientôt le dernier Prussien aurait disparu du sol sacré de la patrie. Calme à l'intérieur, elle aurait préparé le jour de la réparation de son honneur elle n'aurait pas attendu bien longtemps l'époque de sa vengeance. Mais avec l'anarchie, la France tombera encore plus bas, c'est le dernier coup porté à sa puissance, c'est la ruine totale, c'est sa disparition, son anéantissement comme peuple. Appelée cette fois pour rétablir l'ordre, la Prusse montera de nouveau le sol français, et les pillages recommenceront. L'avenir est couvert de sombres nuages, que va-t-il donc arriver? Espérons toutefois, comme le dit le gouvernement dans sa proclamation, espérons que tous ceux qui tiennent à l'honneur et à l'intérêt de la France se sépareront des insurgés et se rallieront autour de la République et de l'Assemblée.

Revue parlementaire. L'hon. M. Langevin soumet le rapport de la commission des canaux. En réponse à M. Piquet, qui demandait si c'est l'intention du gouvernement de changer le chemin de fer du Nord et le chemin de colonisation du Nord de Montréal comme des parties de l'intercolonial, et de leur donner aide, l'hon. M. Langevin dit que le gouvernement ne croit pas que ces deux chemins aient droit à des allocations d'argent, puisque ce sont des entreprises qui ne regardent que les provinces.

En réponse à M. Gendron, l'hon. M. Langevin dit qu'on n'a jamais demandé au gouvernement d'abolir le postage sur les papiers nouvelles agricoles afin d'en favoriser la circulation. M. Fournier demande si c'est sur l'ordre du gouvernement que les curés et les desservants de la province de Québec ne reçoivent plus la Gazette Officielle du Canada. Sir G. E. Cartier répond que, pour diminuer les dépenses, le gouvernement a été obligé de limiter le nombre de ceux à qui il envoyait gratuitement la Gazette.

M. Fortin demande la question présentée par M. Joseph Bouchette. L'ordre du jour suivant appelle la considération de la motion de M. Blake demandant que la chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions concernant l'entrée de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest dans la confédération et la législation à cet égard; la motion de Sir G. E. Cartier en amendement à cette motion, et l'amendement de l'hon. M. Dorion à celui de Sir G. E. Cartier.

La Chambre vote sur l'amendement de l'hon. M. Dorion. Pour, 55; contre, 78. Le résultat du vote sur l'amendement de Sir G. E. Cartier donne: pour, 79; contre, 54. M. Blake propose ensuite la seconde lecture de son bill pour assurer l'indépendance du Sénat. L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu le rapport des élections de Manitoba.

Correspondance parlementaire du « Journal de Québec ». Ottawa, 24 mars. Le plus grand nombre des députés se flattaient de retourner dans leurs familles, mais il paraît qu'ils comptaient sans leurs collègues de l'opposition d'Ontario qui menacent de prolonger la session au delà de la date fixée par le désir presque général des membres. On pensait que MM. Blake, MacKenzie et leurs acolytes reviendraient à Ottawa fatigués de leur campagne électorale. Mais c'était une erreur; de mémoire de député, jamais on ne les a vus aussi belliqueux, aussi loquaces depuis leur retour. Est-ce le succès, ou le dépit qui les anime? Quelque soit le motif de cette ardeur, il est une chose bien certaine, c'est que s'ils ne le réprimont et ne lui coupent point les ailes, les députés devront se résigner à passer humblement le temps de Pâques à Ottawa. Sir George dit qu'il s'attend à l'Assemblée Nationale qu'elle accuse de trahison, et se proclame la véritable protectrice des droits des citoyens. Envoyés pour combattre et écraser cette populace, les Gardes Nationaux se sont joints aux insurgés, leur ont distribué leurs armes, et deux généraux, Clément Thomas et Lecomte, abandonnés de leurs soldats, ont été entraînés devant un tribunal et assassinés lâchement.

Quand on se demande quels sont les projets des émeutiers, ce qu'ils veulent obtenir en troublant ainsi l'ordre public et en excitant le peuple à la révolution, on ne trouve pas de raisons à toutes ces violences, on ne voit pas quels résultats heureux elles peuvent amener. Les insurgés ont lancé une proclamation dans laquelle, après avoir accusé le gouvernement de trahir la France, ils demandent l'établissement d'une vraie république. Mais celle qu'ils veulent renverser n'est-elle pas sortie du vote populaire, n'a-t-elle pas été créée par eux-mêmes, par le peuple français; les députés qui siègent à l'Assemblée nationale n'y ont-ils pas été placés par les populations? Mais, non. Les révolutionnaires n'ont ni plan, ni politique, la forme du gouvernement leur est indifférente; ce qu'il leur faut, c'est le pillage, l'assassinat, la dévastation; leur mot d'ordre, c'est l'anarchie. Après le départ des Prussiens de Paris, ils ont trouvé que la tranquillité se rétablissait trop vite, la guerre a été trop courte pour eux. Mais au lieu de verser leur sang pour la défense de la patrie, c'est celui de ses enfants qu'ils font couler; ils tournent contre leurs frères d'armes dont ils ne devaient se servir que contre les envahisseurs de la France. Ah! ils méritent bien le nom de « lâches » que leur a donné, en mourant sous leurs coups, le brave général Thomas. Ce n'est pas grâce à eux si la France a donné au monde le spectacle d'une lutte gigantesque, si Paris a étonné l'Univers par une résistance héroïque. Oh! non! Pendant que de braves soldats tombaient sous le fer de l'ennemi en combattant pour le salut de la patrie, eux bien protégés par de nobles poitrines, chantaient la « Marseillaise », comme si c'était là un moyen de résister à l'invasion et de sauver la France. Et maintenant que la guerre est terminée, ils s'égorgeant entre eux, les lâches!

partie du bill et à combattre la clause qui décrète la construction du chemin de fer du Pacifique. Vous savez que le gouvernement fédéral a demandé aux autorités impériales de passer un bill confirmant l'acte de Manitoba passé pendant la session de 1870, afin de faire disparaître les doutes, qui pourraient exister sur la légalité de cette mesure. A ce sujet, plusieurs députés de l'opposition ont pris le ministère à partie et prétendu que le gouvernement violait les privilèges du parlement canadien, et que ce dernier avait seul le droit d'abroger les mesures qui concernent le Canada.

C'est là de leur part une grave erreur et, avec un peu de réflexion et d'études, ils se seraient aperçus que le projet du gouvernement est nécessaire. Par la loi de l'année dernière, établissant le gouvernement de Manitoba, le parlement a outrepassé les pouvoirs que lui donnait l'acte d'Union de 1867. En effet, voici ce que nous y lisons à la 146e clause: « Si sera loisible, à la Reine, de l'avis du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, sur la présentation d'adresses de la part des deux chambres du Canada, et des chambres des législatures des colonies, ou provinces de Terre-Neuve, de l'île du Prince Édouard, et de la Colombie Britannique, d'admettre ces colonies, ou provinces ou aucunes d'elles dans l'Union... » et sur la présentation d'adresses de la part des deux Chambres d'admettre la terre de Rupert, et le territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions, dans l'Union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément aux dispositions de tous ordres en Conseil, rendus à cet égard avant le même effet que si elles avaient été décrétées par le parlement du Royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Or, l'acte de 1870, n'a été incorporé dans aucune adresse, suivant le commandement exprès de l'acte impérial de 1867. De plus, il accordait à la nouvelle Province quatre représentants dans les Communes et deux dans le Sénat et la Constitution c'est-à-dire l'acte d'Union de 1867, s'y oppose formellement. C'est ce qui a été démontré dans un article du Journal de Québec, quelques jours après la session. Le ministère a donc agi sagement en demandant au parlement impérial de confirmer une législation dont on pour rait contester la légalité.

Et l'amendement de l'hon. M. Holton, tel qu'amendé, étant de nouveau mis au vote, est adopté sur la division suivante: Pour: — MM. Anglin, Barthe, Beatty, Beaubien, Bechard, Benoît, Blake, Blanchet, Bolton, Bourassa, Bowman, Bronsseau, Burpee, Caron, Cartwright, Cheval, Chipman, Gimon, Giffin, Coupal, Crawford, (Leeds), Currier, Delorme, Dufresne, Ferris, Forbes, Fortin, Fournier, Galt, Geoffroy, Godin, Grant, Hagar, Harrison, Hincks (Sir Francis), Holmes, Holton, Howe, Irvine, Jones (Halifax), Kempt, Killam, Lacerte, Langevin, Langlois, MacDonald (Glengarry), MacDonald (Antigonish), McGill, Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), MacDonnell, (Lancark), MacDougal (Trois-Rivières), MacMillan, MacMonies, Merritt, Mills, Moffatt, Morrison, (Victoria, O.), Oliver, Piquet, Pearson, Pelletier, Pickard, Poirer, Ray, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. E.), Ross (Wellington, D. C.), Ryan (King's, N. B.), Ryan (Montréal-Ouest), Savary, Scatcherd, Simard, Simpson, Smith, Snider, Sturton, Sylvain, Thompson (Haldimand), Thompson (Ontario), Tilley, Tourangeau, Tremblay, Tupper, Wallace, White, Workman, Wright (comté d'Ottawa), Wright (York, Ontario, D. O.) — 102.

Contre: — MM. Ault, Baker, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Colby, Crawford (Brockville), Dobbie, Gibb's, Gray, Grover, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Lapin, Lawson, MacDonald (Lanark), MacDougal, (Renfrew), MacMontes, Merritt, Mills, Moffatt, Morrison, (Victoria, O.), Oliver, Piquet, Pearson, Pelletier, Pickard, Poulton, Poirer, Ray, Redford, Renaud, Ross, Champlain, Ross (Victoria, N. S.), Ross (Wellington, D. C.), Ryan, (Montréal-Ouest), Scatcherd, Smith, Snider, Sturton, Thompson, (Haldimand), Thompson, (Ontario), Tourangeau, Tremblay, Wallace, Wells, Workman, Wright, (comté d'Ottawa), et Wright, (York, Ontario, D. O.) — 83.

Contre: — MM. Archambault, Ault, Baker, Bellerose, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Cartier, Sir George E., Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Dobbie, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Holmes, Howe, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Langevin, Lapin, Lawson, MacDonald (Antigonish), MacDonald (Lanark), MacDougal (Trois-Rivières), MacKeagney, MacMillan, Morrison, (Niagara), Perry, Poinsonneault, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Ryan (King's, N. B.) Savary, Scriver, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Tilley, Webb, White, Whitehead et Wilson. — 55.

On lit dans le Nouveau-Monde d'hier: « Evêché de Montréal, ce 24 mars, 1871. A. M. G. Beausoleil, Rédacteur en Chef du Nouveau-Monde. Cher ami, Notre Nouveau-Monde a fait, hier, une assez grave indiscretion, en livrant au public, sans y être autorisé, quelque chose de ce qui se serait dit ou fait dans la dernière réunion de nos Seigneurs les Evêques. S. G. Mgr. l'Evêque de Montréal a été fort peiné, et le Nouveau-Monde doit s'humilier d'avoir ainsi parlé trop vite. Je suis, mon cher ami, avec considération, Votre serviteur très-humble, G. LAMARCHE, pte. »

On lit dans le Nouveau-Monde d'hier: « Evêché de Montréal, ce 24 mars, 1871. A. M. G. Beausoleil, Rédacteur en Chef du Nouveau-Monde. Cher ami, Notre Nouveau-Monde a fait, hier, une assez grave indiscretion, en livrant au public, sans y être autorisé, quelque chose de ce qui se serait dit ou fait dans la dernière réunion de nos Seigneurs les Evêques. S. G. Mgr. l'Evêque de Montréal a été fort peiné, et le Nouveau-Monde doit s'humilier d'avoir ainsi parlé trop vite. Je suis, mon cher ami, avec considération, Votre serviteur très-humble, G. LAMARCHE, pte. »

LETTRE TELEGRAPHIQUE Service général. ANGLETERRE. Londres, 27 mars. Le News apprend de Paris que l'autorité révolutionnaire y prédomine complètement. L'abolition de l'impôt sur le sel et des mairies accordé le succès de la révolution et dans une semaine, envahira toutes les grandes villes, et rendra la position du gouvernement insoutenable dans les districts ruraux. Le Journal officiel du comité central annonce que 17 bataillons de la garde nationale, sur les 24 qui sont organisés à Lyon, soutiennent le gouvernement. Le nouveau gouvernement a été proclamé à Lyon sans effusion de sang. Les avant-postes prussiens se sont avancés jusqu'à Vincennes. Le correspondant du Telegraph lui écrit de Versailles que le gouvernement a ordonné d'arrêter Garibaldi, dès qu'il mettra le pied sur le sol français. Le général Leffo se retire du ministère de la guerre; il sera remplacé par le général Clernanhan, un prisonnier revenu d'Allemagne. On pense généralement que le gouvernement se meurt et il est même que M. Thiers va être forcé de donner sa démission, et sera remplacé par le duc d'Aumale. M. Thiers a déclaré que quand le gouvernement aurait pu compter sur 1000 hommes de troupes, il attaquerait Paris. On croit que la capitale va être transférée à Tours.

le dit bill soit lu une troisième fois, demain. L'hon. M. Holton propose pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général immédiatement pour l'amener de manière à abolir les droits sur le charbon, le coke, le blé et la farine.

L'hon. M. Blanchet propose pour amendement un dit amendement d'ajouter à la fin de l'acte les mots suivants: « et aussi le sel, les pois, les fèves, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le sarrasin et tous les autres grains, la farine de maïs, la farine d'avoine, et la farine de tout autre grain. » L'amendement de l'hon. M. Blanchet étant mis aux voix, est adopté sur la division suivante: Pour: — MM. Abbott, Anglin, Archambault, Barthe, Beatty, Beaubien, Bechard, Bellerose, Benoît, Blake, Blanchet, Bourassa, Bolton, Bronsseau, Burpee, Cameron (Inverness), Caron, Cartwright, Chipman, Cheval, Gimon, Giffin, Coupal, Crawford (Leeds), Currier, Daoust, Delorme, Dufresne, Dunkin, Ferris, Fortier, Forbes, Fortin, Fournier, Gaudet, Geoffroy, Godin, Grant, Hagar, Harrison, Hincks (Sir Francis), Holmes, Holton, Howe, Irvine, Jones (Halifax), Kempt, Killam, Lacerte, Langevin, Langlois, MacDonald (Glengarry), MacDonald (Antigonish), McGill, Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), MacDonnell, (Lancark), MacDougal (Trois-Rivières), MacMillan, MacMonies, Merritt, Mills, Moffatt, Morrison, (Victoria, O.), Morrison (Niagara), Oliver, Piquet, Pearson, Pelletier, Pickard, Poulton, Poirer, Ray, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. E.), Ross (Wellington, D. C.), Ryan (King's, N. B.), Ryan (Montréal-Ouest), Savary, Scatcherd, Simard, Simpson, Smith, Snider, Sturton, Sylvain, Thompson (Haldimand), Thompson (Ontario), Tilley, Tourangeau, Tremblay, Tupper, Wallace, White, Workman, Wright (comté d'Ottawa), Wright (York, Ontario, D. O.) — 102.

Contre: — MM. Ault, Baker, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Colby, Crawford (Brockville), Dobbie, Gibb's, Gray, Grover, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Lapin, Lawson, MacDonald (Lanark), MacDougal, (Renfrew), MacMontes, Merritt, Mills, Moffatt, Morrison, (Victoria, O.), Oliver, Piquet, Pearson, Pelletier, Pickard, Poirer, Ray, Renaud, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Victoria, N. E.), Ross (Wellington, D. C.), Ryan, (Montréal-Ouest), Scatcherd, Smith, Snider, Sturton, Thompson, (Haldimand), Thompson, (Ontario), Tourangeau, Tremblay, Wallace, Wells, Workman, Wright, (comté d'Ottawa), et Wright, (York, Ontario, D. O.) — 83.

Contre: — MM. Archambault, Ault, Baker, Bellerose, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Cartier, Sir George E., Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Dobbie, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Holmes, Howe, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Langevin, Lapin, Lawson, MacDonald (Antigonish), MacDonald (Lanark), MacDougal (Trois-Rivières), MacKeagney, MacMillan, Morrison, (Niagara), Perry, Poinsonneault, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Ryan (King's, N. B.) Savary, Scriver, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Tilley, Webb, White, Whitehead et Wilson. — 55.

Contre: — MM. Archambault, Ault, Baker, Bellerose, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Cartier, Sir George E., Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Dobbie, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Holmes, Howe, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Langevin, Lapin, Lawson, MacDonald (Antigonish), MacDonald (Lanark), MacDougal (Trois-Rivières), MacKeagney, MacMillan, Morrison, (Niagara), Perry, Poinsonneault, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Ryan (King's, N. B.) Savary, Scriver, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Tilley, Webb, White, Whitehead et Wilson. — 55.

Contre: — MM. Archambault, Ault, Baker, Bellerose, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Cartier, Sir George E., Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Dobbie, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Holmes, Howe, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Langevin, Lapin, Lawson, MacDonald (Antigonish), MacDonald (Lanark), MacDougal (Trois-Rivières), MacKeagney, MacMillan, Morrison, (Niagara), Perry, Poinsonneault, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Ryan (King's, N. B.) Savary, Scriver, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Tilley, Webb, White, Whitehead et Wilson. — 55.

Contre: — MM. Archambault, Ault, Baker, Bellerose, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Cartier, Sir George E., Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Dobbie, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Holmes, Howe, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Langevin, Lapin, Lawson, MacDonald (Antigonish), MacDonald (Lanark), MacDougal (Trois-Rivières), MacKeagney, MacMillan, Morrison, (Niagara), Perry, Poinsonneault, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Ryan (King's, N. B.) Savary, Scriver, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Tilley, Webb, White, Whitehead et Wilson. — 55.

Contre: — MM. Archambault, Ault, Baker, Bellerose, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Cartier, Sir George E., Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Dobbie, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Holmes, Howe, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Langevin, Lapin, Lawson, MacDonald (Antigonish), MacDonald (Lanark), MacDougal (Trois-Rivières), MacKeagney, MacMillan, Morrison, (Niagara), Perry, Poinsonneault, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Ryan (King's, N. B.) Savary, Scriver, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Tilley, Webb, White, Whitehead et Wilson. — 55.

Contre: — MM. Archambault, Ault, Baker, Bellerose, Bertrand, Bowe, Cameron (Huron), Campbell, Cartier, Sir George E., Colby, Costigan, Crawford (Brockville), Daoust, Dobbie, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks (Sir Francis), Holmes, Howe, Jackson, Jones (Leeds et Grenville), Keeler, Langevin, Lapin, Lawson, MacDonald (Antigonish), MacDonald (Lanark), MacDougal (Trois-Rivières), MacKeagney, MacMillan, Morrison, (Niagara), Perry, Poinsonneault, Robitaille, Ross (Dundas), Ross (Prince Edward), Ryan (King's, N. B.) Savary, Scriver, Simard, Simpson, Street, Sylvain, Tilley, Webb, White, Whitehead et Wilson. — 55.

DÉPÊCHES DE CE MATIN.

ANGLETERRE. Londres, 27 mars. Napoléon a visité, aujourd'hui, le château de Windsor, et est resté une heure avec la Reine et sa famille. Une adresse de bienvenue lui a été présentée par lord Stanley.

Les enfants du maréchal Canrobert étaient aussi présents. Il y avait sur le terrain du château, une grande foule qui a chaleureusement acclamé l'Empereur. Le général Faidherbe a été nommé à Versailles.

Le News apprend que Bazaine est sur le point de se rendre en France; le maréchal Leboz est à la Hogue. La rébellion s'accroît en Algérie. Ce soir la chambre des Lords a rejeté le bill qui légalisait les mariages entre beau-père et belle-sœur, et que la chambre des Communes avait adopté.

On dit que les négociations pour la paix vont s'ouvrir, demain, à Vienne. FRANCE. Paris, 26 mars. On ne comptait pas encore le résultat des élections des communes. Seulement on constatait qu'il y a peu de votes enregistrés. Le comité insurrectionnel a sollicité à quelques-uns des amis du comité de l'ordre une liste complète et exacte des membres de cette organisation.

Le ministre de la guerre a notifié les préfets d'avoir à lever un bataillon de volontaires mobilisés dans chaque département conformément à la loi que l'Assemblée nationale vient d'adopter. Les volontaires devront être envoyés à Versailles immédiatement et recevoir un franc et demi par jour. Leurs officiers seront nommés par le ministre de la guerre.

Le Journal des Débats dit que Lullier est fou. Les journaux ont saisi ce titre et ont dans la Seine, et ont capturé l'équipage et quelques documents sans importance. Paris, 27 mars, 1 h. P. M. On connaît maintenant le résultat de l'élection. Les candidats du comité central républicain ont été élus dans tous les arrondissements, excepté le premier, le second et le troisième.

Le Journal de Paris estime à 250,000 le nombre des électeurs qualifiés qui se sont abstenus. La ville continue à être tranquille. Les nouvelles concernant l'extension de la rébellion en Algérie se confirment. ESPAGNE. Madrid, 26 mars. Une bande républicaine a fait son apparition dans la province de Lérida.

PRUSSE. Berlin, 27 mars. Le baron Von Gerolt a été rappelé de Washington, à sa demande. Le général Voigt Rhetz commande l'armée allemande d'occupation en France, en l'honneur du Prince Frédéric-Charles. COUR DE POLICE. Séance du 27 mars. Thibaut et Bellenot sont finalement incarcérés pour avoir subi leurs procès sur accusation de vol avec extorsion, au prochain terme criminel. Une enquête dans un cas d'assaut grave est renvoyée ultérieurement pour compléter la preuve.

Nous apprenons que M. Lavigneur travaille depuis quelque temps, avec l'ardeur qu'on lui connaît, à l'organisation d'une soirée qu'il a l'intention de donner dans le cours du mois prochain. D'après ce que nous savons, à la faveur de quelques indiscretions, ce sera certainement une des plus brillantes soirées que nous ayons eues jusqu'ici à Québec. Il y a un nombreux concours d'artistes et d'amateurs. On parle du premier acte d'un opéra canadien, dû à la plume d'un de nos poètes les plus aimés, et dont la musique est de M. Lavigneur, et qui ne peut manquer d'exciter l'enthousiasme de tous ceux qui l'entendront.

On nous prie, en même temps, d'annoncer à ceux qui font partie des chœurs et de l'orchestre, qu'il y aura répétition, à 6 heures, jeudi soir, chez M. Lavigneur, marchand de musique. La maison Livernois et Bienvenu, de cette ville, vient de publier une photographie de Mgr. l'archevêque de Québec, dont l'exécution est irréprochable. Nous osons affirmer que jamais plus belle photographie n'est sortie de cet atelier ni même d'ailleurs. Nous félicitons bien sincèrement cette maison sur ce succès, dont elle est continuelle, au reste, et qui ne peut manquer de la maintenir au rang qu'elle occupe à si juste titre et que personne ne lui conteste.

FAITS DIVERS. — Nous avons eu, depuis quelques jours un temps assez froid et qui nous a détourné un tant soit peu de la pensée du printemps. Mais la température qu'il fait depuis ce matin, nous y ramène forcément. Une personne sur la bonne foi de laquelle nous croyons pouvoir compter nous assure avoir entendu chanter le rossignol, au commencement de la semaine dernière, dans le bois du Cap Rouge. La même personne nous dit avoir vu un suisse dans le même bois; ce qui est considéré comme une chose excessive-ment rare à cette époque de l'année. — On dit que le directory à la publication duquel MM. Levy et Marcotte travaillent activement, rencontre partout l'accueil le plus sympathique et que leur liste de souscription est déjà couverte de plus de 1000 noms. Chaque volume contiendra une bonne carte de la ville de Québec et des environs. Cet ouvrage parait donc être appelé à un succès sans précédent en cette ville.

Hier au soir, vers 8 heures, un incendie a éclaté à Saint-Roch dans un hangar appartenant à M. Bédard, au coin des rues Saint-Ons et Saint-Joseph. Mais il a été promptement éteint et les dommages ne sont que partiels. — Si l'on en croit le Tablet, de Londres, Von Moltke, le célèbre stratège prussien, serait catholique. — Le Railway News dit que le vapeur que M. Bessemer fait construire de manière à permettre à tous de passer l'Océan sans être exposés au mal de mer, va être bientôt complété. — Une jeune fille de Ferdinandia vient de mourir d'une manière terrible. Comme sa lampe fumait elle s'entendit à placer un livre sur le sommet de la cheminée pour l'en empêcher. La lampe fit explosion, le feu se communiqua aux habits de cette jeune fille et en un instant elle fut brûlée à mort. — La Gazette, de Sherbrooke dit que l'on vient de découvrir une carrière de pierre à bâtir — une espèce de granit bleu — dans

Sherbrooke Est, pierre qui mérite, paraît-il, d'attirer l'attention des constructeurs de maisons. Le terrain sur lequel se trouve cette carrière appartient à M. Thib. C. Houle, qui sera heureux de faire des arrangements avec ceux qui ont besoin de belle pierre. — Le gouvernement italien a donné avis qu'un soldat rouge, de 8 degrés de latitude, est maintenant exhibé du plateau de Razzoli, portant directement sur Lavozzi Rock. Il a aussi donné avis que la lumière verte, sur le môle nord, à Ancône, a été transportée à 81 verges plus loin, ou à l'ouest. Les bâtiments ne devront pas s'approcher de cette lumière à moins d'une demi-encablure, dans la direction du môle. — Le gouvernement espagnol a donné avis que deux tonnes ont été placées près de la partie du bris-lames sous l'eau, à La Gura, Carthagène, maintenant en voie de construction, et deux près du rivage, dans le havre. Il informe aussi que la bouée, sur les bas-fonds, près de l'île d'Escobrera, a été déplacée et on ne dit pas quand elle sera remplacée. — On informe aussi qu'une bouée rouge a été placée sur les bas-fonds, près de la pointe de l'île Grossa, au nord du cap Palos. La bouée ressemble à une petite chaloupe. On annonce aussi qu'une bouée blanche avec bande noire, a été placée vis-à-vis l'extrémité du pilier est, Barcelone. Les bâtiments ne devront pas tenter de passer entre la bouée et le pilier. — MM. Arsène Houssaye et Levanville, ce dernier ancien préfet de Cherbourg sous l'Empire, viennent d'être cruellement frappés. Mlle Bonnamy, sœur de M. Arsène Houssaye, et Mlle Levanville, qu'accompagnait sa fille, un de ses neveux et une nièce, étaient allées faire une excursion aux rochers de Penmarck. Ces dames s'étaient assises sur un rocher qui surplombait l'Océan à l'endroit dit le Trou d'Enfer, se reposaient de la fatigue que leur avait causée la marche à travers les rochers et les galets, lorsque tout à coup une vague énorme, escaladant le roc, les enveloppa et les entraîna dans la gouffre. Il était inutile de chercher à leur porter secours, et M. Levanville, ainsi que plusieurs habitants de l'endroit, durent assister impuissants à ce horrible drame. Jusqu'à aujourd'hui, la mer n'a répété qu'un seul des cinq cadavres qu'elle a recueillis: c'est celui du neveu de M. Levanville, le jeune Diech; quant aux autres victimes qu'elle a faites, il est plus que probable qu'elle ne les rendra pas.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE. — Approuvé l'efficacité du Bureau de statistique de la Province, et il est autorisé à publier un rapport annuel sur l'état de la population, et les maladies des personnes, en émettant toutes les causes de ces maladies, depuis le commencement jusqu'à la consommation de la vie. Sans ces cartes, il y a longtemps qu'il serait mis en oubli.

ORDRES CONSIDÉRABLES. — L'exportation des armes des Etats-Unis en France a été considérable pendant les deux derniers mois. Les manufacturiers américains ont expédié près de 20,000 carabines au porteur pour remplir des contrats, et en partie par spéculation. Ils ont encore des armes, limitées, ce qui peut se comparer favorablement à un grand nombre d'autres pays, à l'exception du grand Empire ottoman, où les puissances étrangères, à cause de son efficacité, curieuse et économique que l'efficacité des guerriers turcs, ont été dans la consommation, du feu, de la Dynamite, etc., etc., en parant le sang et redonnant au système sa complète vigueur.

TABLEAU DE LA TEMPÉRATURE. EXTRAIT du Registre Météorologique fait à l'Observatoire de Québec, sous la direction du capitaine E. F. ASKE, R. N., F. R. S., A. S., A. C., pour la semaine terminée samedi 25 mars, 1871.

Table with columns for Month, Day, Hour, Direction, Force, etc. showing temperature and weather data for March 25, 1871.

TEMPERATURE. Lundi—Bonne, Marché—Ciel et neige, Mercredi—Neige légère, Jeudi—Bonne, Vendredi—Bonne, Samedi—Vent très-fort.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 27 mars. Or à 110. Argent facile à 44 et 1/2. Change, 97 et 1/2. Coton éton à 11. Marché à la fleur de blé, il en a été reçu 1500 barils, des deux derniers mois de la récolte de l'été et de l'été, et ont été faits à 60 et 6 1/2; de la commune et de l'été, extra de l'été, de 56 à 6 1/2; blé blanc extra de l'été, de 60 à 7 1/2; blé blanc extra de l'été, de 60 à 7 1/2; blé blanc et normal, il en a été reçu 1000 minots; ventes 1500 minots, \$1.08 à 1.11 pour le rouge de l'été et au lieu de l'été; \$1.06 à 1.09 pour le nouveau du printemps n. 2.

MARCHÉ EN GROS. Flour, par bushel de 60 livres—Montreal, 27 mars 1871. Flour, par bushel de 60 livres—Superior extra, nominal; extra, 6.50 à 6.55; supérieur États de l'ouest, 6.50 à 6.55; bonne supérieure de l'ouest, 6.40 à 6.45; supérieure de l'ouest, (Canal Welland) nominal; supérieure de l'ouest (de l'ouest), nominal; supérieure de l'ouest (de l'ouest), 5.90 à 6.00; États de l'ouest n. 2, nominal; fine, 5.50 à 5.60; moyennes, 5.00 à 5.25; Pullman,

